



UBO

université
de Bretagne
occidentale



UBO
université de Bretagne
occidentale

UNIVERSITÉ
DE BRETAGNE
OCCIDENTALE

3 rue des Archives
CS 93 837
29238 Brest cedex 3

joel.guervenou@univ-brest.fr
claudie.inisan@univ-brest.fr

univ-brest.fr

CONCILIER VIE FAMILIALE ET VIE PROFESSIONNELLE

Charte de la Parentalité



L'Université
est
une
chance

OBSERVATOIRE
DE LA PARENTALITÉ
EN ENTREPRISE



**Devenir parents s'exprime de différentes manières,
Les modes d'organisation des parents évoluent,
Les modèles familiaux se diversifient,**



AUSSI, L'UBO S'ENGAGE À

- Créer un environnement social au travail favorable à l'ensemble des personnels, donc aux salariés-parents, et en particulier à la femme enceinte.
- Informar l'ensemble des personnels afin de faciliter la conciliation vie professionnelle / vie personnelle des salariés-parents.
- Faire respecter le principe de non-discrimination dans l'évolution professionnelle des salariés-parents pour l'ensemble des recrutements.

CE QUE L'UBO MET EN ŒUVRE

Des outils d'information et de sensibilisation :

- Vadémécums (employé et employeur)
- Plans de formation (local, régional et/ou national)
- Diffusion systématique via liste électronique des informations essentielles et/ou réglementaires



DES SERVICES PROPOSÉS EN INTERNE

- Dispositifs d'aide sociale aux enfants des salariés
- Gestion de Prestations InterMinistérielles**
 - Allocation aux Parents d'Enfants Handicapés de moins de 20 ans
 - Participation aux frais de séjour (cadre éducatif, CLSH, centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France, centres de vacances avec hébergement, séjours linguistiques, centres de vacances spécialisés pour handicapés)
 - Aide aux parents effectuant un séjour en maison de repos ou de convalescence accompagnés de leur enfant
 - Allocation spéciale pour jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap et poursuivant des études, un apprentissage ou un stage de formation professionnelle au-delà de 20 ans et jusqu'à 27 ans

Action Sociale à l'Initiative de l'UBO

- Aide exceptionnelle (secours urgent)
- Aide complémentaire pour séjour d'enfant, pour séjour d'enfant handicapé, pour stage à activité unique (vacances scolaires), pour l'inscription dans l'enseignement supérieur
- Sites Intranet proposant des informations juridiques et pratiques : Service des Ressources Humaines, Service Général d'Action Sociale et Culturelle
- Offre d'activités sportives et/ou culturelles à destination des enfants des salariés
- Arbres de Noël



DES MODES D'ORGANISATION ADAPTÉS

- Règle tacite consistant à éviter les réunions le mercredi et le vendredi après-midi.
- Possibilité :
 - de bénéficier jusqu'à 12 jours par année universitaire pour enfant-malade, et ce jusqu'aux 16 ans de l'enfant,
 - d'obtenir une disponibilité pour élever un enfant de moins de 8 ans (congé sans solde),
 - d'aménager leur temps de travail (temps partiels, semaines hautes et basses).
- Droit de bénéficier d'une réduction du temps de travail d'une heure par jour pour les femmes enceintes, à partir du 3^{ème} mois.
- Les congés pour maternité intervenus pendant une période de congés annuels sont considérés comme du service accompli (circulaire ARTT UBO).

UNIVERSITÉ PLURIDISCIPLINAIRE

*Lettres et Sciences Humaines,
Sciences et Techniques, Droit et Sciences
Economiques, Sciences de Gestion,
Médecine et Sciences de la Santé, Odontologie,
Sciences et Techniques des Activités Physiques
et Sportives*

IMPLANTATION MULTI-SITES ET RÉGIONALE

*Brest, Quimper, Morlaix, Rennes,
Saint-Brieuc, Vannes*

2200 personnels ; 21000 étudiants

Budget annuel : 170 M€

